Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260923-CM260807-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

En exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 19**

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD-DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : CHOTARD-JUBIN Christelle (pouvoir RICHTER Stéphane)

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0807
OBJET : ESPACE CULTUREL – BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE
Autorisation de lancement d'une procédure de consultation pour l'acquisition de mobilier

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 qui prévoit les crédits nécessaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de création de l'espace culturel – bibliothèque, médiathèque vont arriver à leur terme.

Pour en permettre l'ouverture et le fonctionnement, il est nécessaire de procéder à son ameublement.

Conformément au Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure de consultation, par procédure adaptée (MAPA) en fonction des seuils en vigueur.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer cette consultation.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260923-CM260807-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le lancement d'une consultation pour l'achat de mobilier destiné à l'espace culturel, médiathèque, bibliothèque

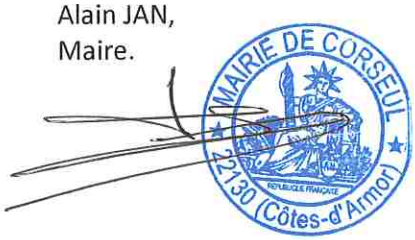
- **D'autoriser** le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics correspondante, selon les modalités prévues par le Code de la commande publique.

- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, ainsi que l'acte d'engagement avec l'attributaire qui sera retenu à l'issue de la procédure.

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 à l'opération 238

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.